

Médico Educatif ARPEJH www.arpejh.fr I.M.E La Pépinière SESSAD Les Iris

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire de votre enfant au sein de l'IME La Pépinière s'effectuera le Mardi 25 Août 2020 à 8h45.

Les horaires de l'IME sont : 8h45 – 16h15 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 8h45 – 13h30 le mercredi. Pour connaître vos nouveaux horaires de ramassage, il faut contacter Provence TPMR : 09 61 02 71 02

Des réunions d'informations de rentrée sont d'ores et déjà programmées et vous donneront toutes les précisions nécessaires sur l'organisation 2020/2021. Je vous rappelle le caractère obligatoire et nécessaire de cette rencontre.

Quelques rappels et informations :

Fréquentation établissement: Une bonne fréquentation est indispensable pour l'épanouissement de votre enfant. Toute fréquentation non régulière pourra entraîner une radiation de votre enfant et un signalement auprès du président du Conseil Départemental. Tout le long de l'année, toute absence doit être signalée au plus tôt auprès du secrétariat de l'établissement et un certificat médical doit systématiquement être fourni en cas d'absence pour raisons médicales

**Participation financière des parents :** Une participation de 15 euros sera demandée aux parents chaque année. Chèque à l'ordre de ARPEJH.

Informations administratives : Si un changement se produit au cours de l'année scolaire (changement d'adresse, de téléphone, de traitement, etc...), merci de bien vouloir nous en informer afin de continuer à prendre en charge au mieux votre enfant dans notre établissement.

Afin de compléter le dossier de votre enfant pour cette année scolaire 2020 – 2021, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir les documents suivants : (merci de bien vouloir cocher dans les cases les documents fournis)

# **DOCUMENTS OBLIGATOIRES A RETOURNER AU 03 JUILLET 2020 – A remettre au Secrétariat** de la Direction

Attestation d'Assurance Scolaire pour l'année 2020 – 2021
Jugement de droit (garde, visite)
Attestation de Sécurité Sociale à jour où apparaît votre enfant
Attestation de Sécurité Sociale à jour de votre enfant si + de 16 ans
Certificat médical d'aptitude au sport adapté pour l'année 2020 – 2021
Photocopie ordonnance du traitement actuel
1 grande enveloppe A4 (format 22,9 x 32,4 UNIQUEMENT) timbrée pour 100 grammes libellée à votre nom et adresse (pour les documents de rentrée prochaine)
Un chèque de 15 Euros à l'ordre de ARPEJH (possibilité de plusieurs chèques)

L'ensemble des documents est à retourner dès la rentrée pour permettre au plus tôt un bon fonctionnement. Je vous remercie pour votre collaboration.

Florian BEN SOUSSAN Directeur de l'IME La Pépinière

Identité de l'usager
NOM:
Prénom:
Date de naissance :
Numéro de Sécurité Sociale :
Renseignements généraux
Adresse:
NOM et numéros de téléphone :
•
• Mère :
<ul><li>Père :</li></ul>
Adresse mail:
A appeler en priorité en cas d'urgence :
Droit à l'image
Afin de préserver son droit à l'image, et dans le cadre d'activités ou de projets de création, autorisez-vous l'IME La
Pépinière à prendre votre enfant en photographie ou en vidéo ?
Oui // ou Non //
Date du jour, nom et prénom du représentant, signature
Autorisation de sorties extérieures
Dans le cadre d'activités extérieures (éducatives et sportives) proposées par l'établissement pendant les horaires d'ouverture, autorisez-vous l'IME La Pépinière à prendre en charge votre enfant ?
Toute sortie dépassant ce cadre sera signalée aux parents et soumise à autorisation.
Avant toute sortie, un papier à signer pour confirmer votre autorisation vous sera fourni dans le carnet de liaison.
Oui // ou Non //

Date du jour, nom et prénom du représentant, signature :

Votre enfant prend-t-il un traitement habituel ? Si oui, préciser lequel, et à quelle fréquence : (photocopie ordonnance)
······································
Coordonnées du Médecin traitant :
Nom:
Adresse:
N° de Tél :
Si au cours de l'année scolaire un changement de traitement intervient dans la prise de médicament, nous joindre impérativement la nouvelle ordonnance.
Votre enfant présente-t-il des allergies à des médicaments ou à des aliments ? Si oui, préciser lesquelles :

Renseignements médicaux

Vous trouverez ci-joint, en Annexes, des documents à remplir concernant les autorisations d'administration des médicaments sans ordonnance, d'administration des médicaments avec ordonnance, et d'autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence.

#### ANNEXE 1 ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

#### **MEDICATION SANS ORDONNANCE**

- En cas de fièvre : Doliprane à la dose de 15 mg \ kg \ dose
- En cas de chute ou de choc : Arnica en granule et/ou gel
- En cas de piqûre d'insectes : Apaisyl en pommade
- Pour le nettoyage des plaies : Biseptine
- Pour les saignements de nez : Coalgan ou Hémoclar
- Pour les brûlures superficielles : Biafine en pommade
- Pour les irritations oculaires : Sérum ou physiologique ou Dacryo sérum
- Pour les douleurs du tube digestif et/ou menstruelles : Spasfon comprimé ou Lyoc
- Pour les affections de cavité buccale : Eludril en bain de douche
- Pour les maux de gorge sans fièvre : Strepsil en pastilles
- Pour la diarrhée : Smecta en poudre
- Pour les nausées et/ou vomissements : Vogalène en comprimé ou Lyoc

En cas d'absence de l'infirmière, l'administration des médicaments est déléguée au chef de service de l'IME.

## **AUTORISATION D'ADMINISTRATION**

#### **DE MEDICAMENTS**

Je, soussigné(e) M ou Mme
Représentant légal de
□ *Autorise l'IME LA PEPINIERE : à administrer à mon enfant des médicaments en cas de fièvre ou autres tableaux cliniques bénins énumérés ci-dessus.
Fait àLe

<sup>\*</sup> à cocher si accord

#### ANNEXE 1 bis ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

#### **DÉLIVRANCE DE MÉDICAMENTS**

## Fournir ordonnance obligatoirement

Dans la poursuite d'une prescription délivrée par votre médecin traitant, votre enfant doit recevoir des médicaments pendant sa présence à l'IME. Nous vous demandons de compléter et de signer ce formulaire d'autorisation. Aucun médicament ne sera administré sans cette autorisation écrite et signée, accompagnée de l'ordonnance du médecin.

#### **IDENTIFICATION**

Nom et	prénom	de l	'enfant	:

#### Notes:

- Le médicament doit être présenté dans un contenant qui répond aux normes de sécurité (par exemple : bouchon sécuritaire, contenant incassable).
- Le contenant doit porter une identification conforme à la prescription médicale.
- Seule la dose requise doit être fournie.
- Maladies contagieuses: Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de fournir un certificat de guérison, de noncontagion après chaque maladie contagieuse de votre enfant. D'autres petites maladies virales sont également
  fortement contagieuses (conjonctivites notamment), il est préférable dans ce cas de garder votre enfant quelques
  jours à la maison afin de ne pas contaminer les autres enfants de l'IME.

#### **AUTORISATION**

Par la présente, j'autorise l'infirmière ou en son absence la chef de service de l'IME, à administrer à mon enfant le nédicament tel qu'il a été prescrit par le médecin.				
Fait à	. le			
Signature du parent ou du titulaire d	e l'autorité parentale			

# ANNEXE 2 ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

## <u>AUTORISATION DE SOINS EN URGENCE ET D'HOSPITALISATION :</u>

Par la présente, j'autorise l'IME à prendre toute décision de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas d nécessité constatée par un médecin et dans tous les cas appréciés comme des urgences vitales			
Fait àle			
Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale			